

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE
DE LE POUJOL-SUR-ORB

Envoyé en préfecture le 23/07/2025

Reçu en préfecture le 23/07/2025

Publié le

ID : 034-213402118-20250626-0222025-DE



NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 19/06/2025

DELIBERATION N° 022-2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-six juin à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

Présents : Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Guillaume CIANCIO, Cindy CIECIERSKI, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, André RIGAL, Yves ROBIN, Laurent RUDELLE et Fabien SCHURRER

Absents : Christophe MAUREL et Malvine MORERA

Pouvoirs : Christophe MAUREL qui donne pouvoir à Marie-France MAUREL
Malvine MORERA qui donne pouvoir à Patricia ARNOLD

Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

**MEDIATHEQUE MINICIPALE MARCEL GUIBBAUD –
TARIFS ADHESION**

Monsieur le Maire informe que la Médiathèque municipale Marcel Guibbaud est gérée sous la forme d'une régie directe par la commune (délibération 026-2025).

Il convient aujourd'hui d'apporter des précisions sur la grille tarifaire applicable à partir du 1^{er} janvier 2026 :

Tarif annuel : 10€

Gratuit pour les moins de 18 ans

Gratuit pour les étudiants (avec justificatif)

Tarifs photocopies ou impression :

A4 noir et blanc : 0.30 €

A4 couleur : 0.40 €

A3 noir et blanc : 0.60 €

A3 couleur : 0.80 €

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,
Par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION à l'unanimité**

FIXE le tarif de l'adhésion annuelle à la Médiathèque municipale Marcel Guibbaud à 10€ € à compter du 1er janvier 2026.

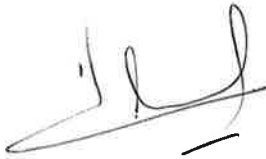
FIXE le Tarifs photocopies comme suit :

A4 noir et blanc : 0.30 €

A4 couleur : 0.40 €

A3 noir et blanc : 0.60 €

A3 couleur : 0.80 €



Le secrétaire de séance
Marie-France MAUREL



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme,
Yves ROBIN, maire

